

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 avril 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5660e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 23 avril 2007, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 23 avril 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5666e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan.
>
> Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour le Soudan, M. Tayé-Brook Zerihoun.
>
> Les membres du Conseil, M. Zerihoun et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

07-31555 (F) 230407 230407